

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/67 du 17 décembre 2024

OBJET : CCAS

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) ET ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2020/63 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Dix-Sept Décembre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Six Décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Roger ROZOT
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Catherine DUPONT à Mme Isabelle ARPIN

ABSENTES :

Mme Yasmina SAIDI
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

Case de réception en préfecture
095-269501615-20241217-DE-67-2024-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20241217-DE-67-2024-DE
A.R. du... 20/12/2024
Publié le... 23/12/2024
Le Président

N°2024/67 du 17 décembre 2024

Bernard JAMET



OBJET: CCAS

**NOMINATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1 TITULAIRE ET 1 SUPPLEANT)
AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n°95-562, article 20 du 6 mai 1995, relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S),

Vu la délibération n°2020/63 en date du 1^{er} septembre 2020 portant désignation de deux représentants du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (1 titulaire et 1 suppléant) de Sannois au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) qu'il convient d'abroger,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024/121 du 17 octobre 2024 relative à l'élection des membres élus au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sannois,

Considérant les statuts du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Considérant la nécessité de procéder à la nomination des représentants du Conseil d'Administration du CCAS de Sannois devant siéger au sein du CNAS suite à ce renouvellement des membres élus,

Considérant que Monsieur le Président a proposé les candidatures de Madame Martine AUBIN et de Monsieur Roger ROZOT en qualité de représentants du CCAS (titulaire et suppléant) pour siéger au sein du CNAS et a invité les autres membres du Conseil d'Administration présents à faire acte de candidature,

Considérant qu'aucune autre candidature n'a été enregistrée,

Considérant que conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Président a invité les membres du Conseil d'Administration présents à procéder à la nomination des deux représentants du CCAS au sein de cette instance,

Considérant que les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont choisi à l'unanimité le vote à main levée,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 11

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : D'abroger la délibération n°2020/63 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 1^{er} septembre 2020.

Article 2 : De nommer en qualité de représentants du CCAS de Sannois au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS), les membres ci-après :

❖ **Titulaire** : Madame Martine AUBIN

❖ **Suppléant** : Monsieur Roger ROZOT

Article 3 : En cas d'empêchement le titulaire peut être remplacé par son suppléant.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

La Secrétaire de séance

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



Véronique LORQUIN
Directrice du CCAS